

DELIBERATION N°45

<p style="text-align: center;">Prévention spécialisée Convention cadre 2010-2014</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 16 DECEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n°10), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n°10), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°35), Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°35), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°10), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°9), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°9), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'en application de conventions signées avec le Foyer Duquesne et le Conseil Général de la Seine-Maritime, la Ville de Dieppe, soutient depuis 2003, les actions de prévention spécialisée de l'association sur son territoire.

La Ville de Dieppe contribue aux dépenses du club de prévention à hauteur de 10 % du budget autorisé par le Département. En 2010, la subvention municipale s'élève ainsi à 55 884,06 € (valorisation de la mise à disposition de locaux de 5 000 € déduite).

Une convention pluri-annuelle a été validée par la Commission Permanente du Département de Seine Maritime le 5 juillet 2010. Elle est consentie et acceptée pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 (conformément aux dispositions de l'article 5 chapitre II).

Un référentiel de la prévention spécialisée a été élaboré par le Département de Seine-Maritime, en lien avec les représentants des services de prévention spécialisée et des villes, afin de préciser les missions de la prévention spécialisée, les modalités d'intervention et d'évaluation. La prévention spécialisée combine une approche territoire et une approche publique auprès des adolescents et des jeunes adultes, prioritairement, de 11 à 25 ans et des familles en voie de marginalisation. Les axes d'intervention ont été déclinés en orientations locales au regard des besoins et spécificités des territoires, présentées en annexe.

La Ville s'engage à participer aux instances à la fois à l'échelon départemental (instance départementale de la prévention spécialisée) et à l'échelon du territoire (instance locale de la prévention spécialisée) afin de suivre et d'évaluer les actions mises en œuvre.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 2 réunie le 06 décembre 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association, le Département et la Ville de Dieppe, portant sur la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée par le Foyer Duquesne sur la ville de Dieppe,

- de payer, selon les modalités décrites dans la convention (article 2-2, chapitre II), la subvention municipale à l'Association Foyer Duquesne (imputation : 025-6574-3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Corinne HELARY-PLANCHON
Directrice Générale Adjointe des services**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--